

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1683

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

834 224 792 RCS Clermont-Ferrand.

OG CO.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 20000.00 EUR.

Adresse : 22, Rue de l'Ancien Château d'Eau, 63116 Beauregard-l'Évêque.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte SSP, signé électroniquement le 24/09/2024 : La société AUVERGNE.it, SAS au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 22 rue de l'Ancien Château d'Eau - 63116 BEAUREGARD L'EVEQUE, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 521 111 880, et La société OG Co, SARL au capital de 20 000 euros, dont le siège social est 22 rue de l'Ancien Château d'Eau 63116 BEAUREGARD L'EVEQUE, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 834 224 792, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société AUVERGNE.IT par la société OG Co. La société AUVERGNE.it ferait apport à la société OG Co de la totalité de son actif, soit 3.106.389 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 47.588 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 3.058.801 euros. La société OG Co détenant la totalité des 1 000 actions composant le capital social de la société AUVERGNE.it, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de la société AUVERGNE.it détenues par la société OG Co un boni de fusion de 1.058.801 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société AUVERGNE.it depuis le 1er avril 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société OG Co. La société AUVERGNE.it sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND au nom des deux sociétés le 25 septembre 2024 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..